Traite d'esclaves au Mozambique et à Madagascar
Sur la flûte *l'Ambulante*, avril – octobre 1768.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22, f°267

Récit par Panon de Maisonneuve, subrécargue de *l'Ambulante,* d'une mission de traite au Mozambique et à Madagascar.

Plusieurs lettres de la base documentaire font référence à cette opération de traite d'esclaves manquée sur la côte du Mozambique :

=> Le 18 décembre 1768 - Poivre au ministre : traite infructueuse d'esclaves au Mozambique. C'est à cette lettre au ministre qu'était joint ce récit de Panon de Maisonneuve.

=> Le 16 juin 1768 – Poivre au ministre. Traite à Madagascar et au Mozambique. Il explique les raison qui l'on conduit à monter cette opération de traite.

=> Le 31 juillet 1768 - Dumas au ministre. Traite des Noirs au Mozambique. Dumas n'était pas favorable à cette traite dont il n'attend pas de résultats satisfaisants.

=> Le 1er avril 1769 - Poivre au ministre. Précisions sur la traite de *l'Ambulante* au Mozambique. Plaintes du gouverneur portugais.

=> Le 6 août 1769. Ministre à Desroches. Au sujet des fraudes sur la traite à Madagascar et au Mozambique, le ministre demande à Desroches de découvrir les coupables.

=> En avril 1769. Mémoire de Marion-Dufresne pour fournir des esclaves. Il propose de faire la traite d'esclaves sur la côte de Mozambique, expliquant qu'elle ne peut être effectuée par les flûtes du Roi, sans compromettre la dignité du pavillon.

Le manuscrit n'est pas toujours très lisible, en particulier la reliure empêche parfois de lire des mots ou des portions de mots, d'où quelques pointillés et de possibles petites erreurs de transcription.

*

Quelques dates (avril – octobre 1768)

4 avril : départ de l'Isle de France

23 avril : mouillage en rade de Mozambique

27 avril : entrée au port de Mozambique

9 juin : sortie du port de Mozambique, mouillage dans la rade.

11 juin : appareillage de la rade de Mozambique.

14 juin : mouillage à Fernandualoze

24 juin : appareillage de Fernandualoze

15 août : mouillage à Foulepointe

30 septembre : appareillage de Foulepointe

19 octobre : mouillage en rade de Port Louis de l'Isle de France.

==========

La flûte du Roi *l'Ambulante* appareilla de l'Isle de France le 4 avril 1768 et mouilla en rade de Mozambique le 23 du même mois. Le patron maure ou capitaine de port vint à notre bord, et demanda quel motif nous y conduisait. Nous lui dîmes qu'ayant été expédiés de l'Isle de France pour aller faire notre traite d'esclaves à la côte de Madagascar, à un endroit nommé Massailly, les courants et le mauvais temps nous ayant jetés à la côte d'Afrique, notre vaisseau y avait touché sur un banc, et couru risque de s'y perdre, que retiré du danger, et faisant beaucoup d'eau lorsque nous forcions de voile, cette raison nous avait déterminés à venir relâcher à Mozambique pour y décharger et réparer le

dommage que notre vaisseau paraissait avoir reçu ; qu'en conséquence nous demandions la permission d'entrer dans le port.

Il retourna à la ville et revint le lendemain matin à huit heures. Il nous dit qu'il avait ordre de nous entrer, ce qu'il exécuterait aussitôt que les vents le permettraient. M. de Clouard, notre capitaine, lui demanda quels étaient les usages du port. Il lui dit qu'aussitôt le vaisseau mouillé, on lui enverrait une garde de huit ou dix soldats armés, avec un officier, et que cette garde resterait à bord tant que le vaisseau serait dans le port. M. de Clouard lui dit que puisqu'il en était ainsi, il allait envoyer ses officiers à terre pour faire des représentations au gouverneur. Les vents ayant toujours été mauvais pour entrer, le patron Maure s'en retourna l'après-midi.

M. Tromelin et moi descendîmes à terre et débarquâmes devant la citadelle ; nous nous présentâmes pour y enter. Le factionnaire nous dit qu'aucun étranger ne pouvait y entrer, et appela un caporal auquel nous dîmes que nous voulions saluer le commandant. Il nous dit qu'il était au lit malade. Nous lui fîmes demander par le patron maure une personne pour nous conduire à la grande terre pour y saluer le gouverneur. Il nous fit dire de nous en retourner à bord et que le patron maure irait le lendemain nous rendre réponse sur les intentions du gouverneur au sujet de la garde.

Le lendemain 25, personne ne vint à bord.

Le 26 au matin, M. de Clouard fit mettre le pavillon en berne et tirer un coup de canon. A dix heures, ne voyant aucun bateau, le capitaine fit partir M. de Trogoffe, second du vaisseau, avec le Sr Talbot, pilote côtier qui parle portugais. Il leur remit une lettre pour le gouverneur. Ils ne purent non plus que M. Tromelin et moi, obtenir la permission de parler au commandant de la citadelle, ni même d'aller porter au gouverneur la lettre dont ils étaient chargés. Ils se rembarquèrent pour retourner à bord, et lorsqu'ils doublèrent la citadelle qui est à ... du port, on leur fit signe de dessus les remparts de rentrer, ce qu'ils firent sur le champ. En arrivant à terre le patron maure se présenta à eux et leur dit qu'il venait de recevoir l'ordre du gouverneur d'aller à bord pour entrer le vaisseau au premier vent favorable. Il s'embarqua, et en arrivant dit à M. Clouard les ordres qu'il venait de recevoir, mais que la garde était indispensable, sans quoi il n'entrerait point.

Le vaisseau n'entra que le 27 après midi. Aussitôt qu'il fut mouillé dans le port, M. de Clouard envoya un officier à terre pour saluer le gouverneur qui était de retour de la grande terre, et lui dire que le vaisseau saluerait la terre s'il voulait rendre le salut. Le gouverneur répondit qu'il savait ce qui était dû au pavillon des têtes couronnées, et qu'il ne manquerait pas d'y satisfaire. On salua de onze coups de canon et la terre les rendit. La garde fut mise à bord pour empêcher l'embarquement et débarquement des marchandises. M. de Clouard, un officier et moi, descendîmes à terre, et allâmes saluer le gouverneur qui était malade depuis longtemps. Nous le trouvâmes au lit ; il nous reçut poliment et nous offrit les secours qui dépendaient de lui, et même une maison et un des magasins du Roi, pour y mettre nos effets. Nous acceptâmes, étant dans l'intention de décharger le vaisseau et donner une demi-bande[1] pour mieux persuader du prétexte que nous avions pris.

Notre arrivée à Mozambique avait porté ombrage aux Portugais qui n'y avaient jamais vu de vaisseau du roi de France. Le bruit courrait dans la ville que notre bâtiment pouvait monter soixante pièces de canon, que notre artillerie était dans la cale, et que nous avions cent hommes de troupe que nous tenions cachés.

Le 29, je me présentai chez le gouverneur, et lui fis demander une audience. Il me fit dire qu'il était malade et me priait d'attendre qu'il fut mieux. Un Portugais de ma connaissance m'avait dit que si j'étais dans l'intention de faire quelques affaires avec le gouverneur, de m'en méfier parce que c'était un homme sur lequel personne ne pouvait compter ; qu'il chercherait à m'attraper, et ne me tiendrait aucune parole ; qu'il avait reçu des présents de M. Dupont et l'avait trompé.

Après avoir réitéré pendant plusieurs jours mes demandes pour une audience, je l'obtins enfin le trois mai, et dis au gouverneur qu'ayant été expédié pour faire une traite d'esclaves à Madagascar, que l'accident qui nous était arrivé et qui nous obligeait de venir nous réparer à Mozambique, était des plus fâcheux ; mais que s'il voulait avoir des bontés pour nous et me permettre de traiter des esclaves, notre temps ne serait pas perdu ; que ce serait rendre un service essentiel à notre nation, et qu'en mon

[1] Donner la demi-bande à un bâtiment : faire qu'il s'incline sur le coté, de manière qu'on puisse visiter une partie de sa carène. (Dict. Acad. Française, 1836)

particulier, je ferais tous mes efforts pour le reconnaître du mieux qu'il me serait possible ; que j'avais des marchandises de plusieurs espèces et de l'argent à lui offrir. Il me dit à cela qu'il voudrait bien pouvoir m'obliger, mais que les défenses de la cour du Portugal pour les traites d'esclaves par les étrangers, étaient des plus précises parce que les Français avaient porté à Mozambique une grande quantité de marchandises prohibées qui avaient perdu le pays ; que les deux derniers gouverneurs de cet endroit avaient été arrêtés et renfermés en arrivant à Lisbonne, pour avoir favorisé le commerce des Français ; qu'il ne voulait point se mettre dans ce cas ; que si encore les vaisseaux apportaient beaucoup d'argent, cela pourrait déterminer à prendre sur soi, mais que tous venaient avec une quantité prodigieuse de marchandises et très peu d'espèces. Je lui dis qu'ayant été destiné pour Madagascar, il n'était pas possible que nous en eussions beaucoup, que j'avais sept mille piastres, et je lui remis en même temps un état des marchandises dont nous étions chargés, avec les prix auxquels je pourrais les vendre. Il le prit, me dit qu'il l'examinerait, et me ferait rendre réponse par M. Beinte à qui je pouvais m'adresser pour lui faire demander mes besoins, sa santé ne lui permettant pas de recevoir tous ceux qui pourraient avoir affaire à lui.

Deux jours après, M. Beinte me dit que le gouverneur lui avait demandé si les prix portés sur mon état étaient ceux de vente, et me remercia aussi de sa part, d'un présent de vin, liqueur et café que je lui avais envoyé. Je lui dis que c'était les prix de vente que j'avais mis sur l'état, que cependant, si le gouverneur les voulait prendre pour lui et me donner des esclaves en paiement, je les lui laisserais à meilleur compte, et lui remettrais tout ce que j'avais de piastres.

Le 6 mai M. Beinte me dit que le gouverneur ne voulait point absolument de mes marchandises ; qu'elles étaient presque toutes prohibées, que je pouvais vendre celles qui ne l'étaient pas à qui je voulais, moyennant un ordre signé de lui qu'il donnerait à ceux qui se seraient arrangé de prix avec moi sur les montres que je leur avais produites ; que, quant aux bois, il les prendrait tous si je voulais donner à trois croisades [ou cruzades] la planche, ce que j'acceptai dans l'espérance d'obtenir la permission de traiter des Noirs. Je priai M. Beinte de réitérer cette demande et de m'indiquer quel moyen je pourrais mettre en usage pour l'obtenir. Il me dit tout franchement que le gouverneur était un homme très avide d'argent, et qu'il fallait lui en offrir ; que c'était le seul moyen, mais qu'il pensait que je pourrais bien ne pas réussir, cet homme étant déjà fort riche et devant être relevé au mois de juillet ou août ; que l'offre des piastres serait une bonne chose parce que le gouverneur les faisait marquer, et y gagnait deux croisades par piastre. Je le revis et le priai de tâcher de m'obtenir une seconde audience.

Le dix mai, M. Beinte me dit que si je voulais voir le gouverneur, j'en serais le maître l'après dîner. Je ne manquai pas d'y aller, je le trouvai seul et lui renouvelai mes instances pour la traite. Il me dit que si je parvenais à trouver des esclaves chrétiens et instruits de la doctrine, je pouvais les acheter. Je lui représentai qu'il avait accordé la même permission à M. Dupousel [du Pousel] qui n'avait pu en trouver que sept dans l'espace de deux mois. Il me dit que cela était fâcheux, mais qu'il ne pouvait pas me donner d'autre permission, et encore qu'il fallait lui envoyer les esclaves que je trouverais tels, afin qu'il put les examiner lui-même ; qu'il était sur le point de s'en retourner en Europe et ne voulait se mettre dans aucun mauvais cas. Je lui dis que puisqu'il se préparait à passer en Europe, je pouvais lui éviter la perte de deux croisades par piastre sur une somme de sept mille ; que s'il voulait me permettre la traite pour l'argent des marchandises qu'il m'avait permis de vendre, et celui monnaie que j'avais porté, je lui remettrais le tout ; qu'il me paierait quatre mille piastres à raison de trois croisades chaque piastre, et trois mille à quatre croisades. Il me répondit qu'il réfléchirait à cette proposition, et me rendrait réponse dans quelques jours.

Le 16 mai, le gouverneur me fit dire d'aller chez lui l'après-midi. J'y fus et le trouvai seul. Il me fit des remerciements de l'offre que je lui avais faite, et me dit qu'il ne pouvait pas l'accepter. Je lui dis qu'il était bien mortifiant pour nous qu'il ne voulut pas nous accorder une faveur que les gouverneurs de Mozambique, et lui-même, n'avaient pas refusée à maintes vaisseaux marchands français. Il me dit que ce que l'on pouvait faire pour un particulier était bien différent ; et qu'à la cour de France, il y avait un ambassadeur de Portugal. Je me retirai, et quelques jours après je lui présentai une requête par laquelle je renouvelai mes demandes pour la traite. Il y répondit à la marge, qu'en vertu des ordres de la cour, il ne pouvait m'accorder cette permission.

N'ayant pu réussir en aucune manière auprès du gouverneur, je pris des arrangements avec quelques particuliers pour me fournir des esclaves lorsque nous serions dehors de Mozambique. Je passai même par écrit un contrat avec un habitant du pays qui s'obligeait à me fournir au moins sept cents esclaves aux conditions que j'achèterais les marchandises nécessaires pour en faire emplette, à Fernandualoze [Fernao-Veloso], lesquelles je lui fournirais au prix coûtant, ainsi que celles qui étaient à notre bord qui pourraient convenir, et que je lui paierais chaque esclave, grand ou petit, à seize piastres ; que si les fournitures que je lui ferais et les piastres que j'avais, ne suffisaient pas pour le payer, j'en achèverais le paiement à notre arrivée à l'Isle de France, et que je lui remettrais à Mozambique même treize cents piastres. Je les lui remis, et j'achetai les marchandises qu'il me demandait du produit de celles que j'avais vendu à Mozambique.

Nous nous proposions de partir de Mozambique dans les premiers jours de juin, mais l'habitant avec lequel j'avais fait marché, fut arrêté et emprisonné, ce qui m'inquiéta beaucoup, rapport à la somme que je lui avais avancée, quoiqu'il eut pour beaucoup plus d'effets à bord. J'attendis quelques jours ; il me les fit demander et je les lui rendis tous. Il me fit rembourser tant bien que mal, et proposer un pilote pour nous conduire à Fernandualoze si je voulais exécuter par moi-même le projet que nous avions concerté. Il me fit dire aussi que lui et plusieurs autres habitants, nous enverraient en cet endroit le plus d'esclaves qu'ils pourraient. J'acceptais l'offre et nous appareillâmes du port le 9 juin au matin.

J'achetai des [*ou* deux] Noirs avec le patron Maure qui mit notre vaisseau dehors. Nous mouillâmes dans la rade pour y attendre le pilote qu'on m'avait promis, et quelques esclaves qu'on devait m'envoyer de Mozambique dans la nuit. Le pilote vint nous joindre et me dit qu'il croyait que rien ne pourrait passer, rapport aux gardes qu'on avait placé tout au long de l'île dès qu'on avait vu notre vaisseau mouiller en ... Il ne nous vint effectivement rien.

Nous appareillâmes le onze et mouillâmes à Fernandualoze, distant de quinze lieues de Mozambique, le quatorze. Nous ne vîmes pas une seule chaumière sur les rives de cette baie immense. Le pilote portugais me proposa d'aller dans une autre baie à trois lieues de là, où demeure le roi des Macouanes. Nous nous y rendîmes le voir au matin. Pendant cette journée l'on mit tout en usage pour trouver un bon mouillage. Au soleil couchant notre canot nous en signala un par vingt huit brasses. Nous fîmes route dessus, notre canot s'était rapproché de nous, nous manquâmes ce petit mouillage et nous échouâmes à une petite distance de là. Nous nous en retirâmes heureusement vers les minuit, sans le moindre dommage, et nous retournâmes le lendemain mouiller dans la baie de Fernandualoze.

Le vingt, il vint à notre bord une pirogue dans laquelle il y avait quelques arabes ; je leur demandai s'il n'y avait aucune habitation de cafres aux envions de cette baie ; ils me dirent qu'il y avait un village à quelque distance d'un petit bras, au fond de la baie ; je leur proposai de les payer s'ils voulaient m'y conduire. Ils l'acceptèrent, et je partis le lendemain matin avec eux et le pilote portugais. Nous arrivâmes à la nuit suivante dans ce bras de mer où nous passâmes la nuit. J'envoyai les deux arabes, le Portugais et un domestique esclave que j'avais, au village avec un présent pour le chef. Ils revinrent vers minuit et me dirent que ce village appartenait à Tapamandy, roi des Macouanes ; qu'on lui avait expédié sur le champ un exprès pour l'avertir de notre arrivée, et qu'il pourrait être de retour le lendemain au soir. Vers les six heures du matin, le chef du village vint me voir. Après l'avoir régalé de raffias[2] et de quelques petits présents, je le priai d'engager le Roi à se rapprocher le plus qu'il pourrait de l'endroit où était notre vaisseau, et de faire faire un grand feu pour nous faire connaître son arrivée ; il me le promit, et je m'embarquai après son départ pour m'en retourner à bord où je savais que l'on serait inquiet, M. de Clouard m'ayant recommandé d'y retourner le même jour. J'appris en arrivant que M. de Jausmenil, garde-marine, qui était sorti du bord avec un matelot en même temps que moi pour aller à la chasse, n'avait point reparu.

Le vingt-deux au matin, je fus dans le fond de la baie. J'y trouvais le roi des Macouanes à qui je fis des présents et lui demandai s'il voulait traiter avec moi, que j'avais de plusieurs espèces de marchandises convenables au pays. Il me dit qu'il ne demandait pas mieux, qu'il y avait beaucoup d'esclaves dans son royaume et chez ses voisins ; que si je pouvais rester trois mois dans son pays, j'en pourrais retirer beaucoup. Je lui demandai s'il n'en avait point amenés avec lui ; il me dit qu'il

[2] Ne serait-ce pas plutôt *tafia* ou *ratafia* ?

n'en avait amené qu'un seul qu'il me fit voir, et que j'achetai pour un fusil de traite, et il m'en promit deux pour le lendemain.

Le même jour j'achetai d'un Topas portugais, une négresse, deux négrillons et un enfant, pour un baril de poudre, un fusil de traite et une pièce de toile bleue. Ce Topas venait de Quérimbe[3] où il me dit avoir vu deux vaisseaux français avant de quitter le Roi. Je lui demandai si dans son pays il serait possible d'avoir des bœufs, moutons, cabris, p... et autres vivres pour les équipages. Il me dit que personne n'en élevait, qu'il y en avait de sauvages, mais que leur nourriture ordinaire était la chair d'éléphant boucanée et le mil. Ce manque de viande fraîche était d'autant plus ... pour nous que n'ayant pris que pour six mois de vivres à l'Isle de France, il y en avait trois de consommés, que nous n'avions pu en trouver à Mozambique, par ... pour la consommation journalière, et qu'il nous en fallait pour plus de deux mois pour nous rendre à l'Isle de France.

Je retournai à bord le même jour, et j'y achetai un nègre qu'un arabe y avait conduit. L'on trouva à redire à bord, que j'eusse acheté des esclaves avec des fusils et de la poudre. On me dit que quoique le pays ne fut habité que par les naturels, il était compris dans les conquêtes du Roi du Portugal ; que le commerce que nous y pourrions faire serait regardé comme interlope et pouvait être répréhensible.

Je retournai le lendemain matin dans le fond de la baie ; nous n'y arrivâmes que vers les deux heures après midi. Le Roi n'y était pas, il m'avait attendu jusqu'à midi, et s'en était retourné à son village. Je fis embarquer le pilote portugais, et mon domestique que j'avais fait barraquer[4] en cet endroit, et les ramenai à bord.

Les Portugais de Mozambique qui m'avaient donné parole de m'envoyer des esclaves à Fernandualoze, aussitôt notre sortie de leur port, ne m'ayant point tenu parole, et notre manque de vivres pour l'équipage si nous restions plus longtemps dans un endroit où nous ne pouvions en trouver, me fit prendre le parti de demander à M. de Clouard de conduire le vaisseau à Madagascar, bien certain que j'y trouverais des vivres en abondance, et qu'à Foul pointe [Foulepointe] je pourrais faire une traite de trois cents Noirs avec ce que j'avais d'argent et d'effets du Roi.

Nous appareillâmes de Fernandualoze le vingt-quatre juin et mouillâmes à Foul pointe le quinze août. Nous y trouvâmes *l'Etoile du Matin* qui avait porté au Fort Dauphin M. Glemet, chef de traite, qui, depuis quinze jours qu'il était en ce port, n'avait pas encore commencé à s'approvisionner de bœufs pour les vaisseaux qui pouvaient y aller. Aussitôt que M. Glemet sut ce que nous venions faire à Madagascar, il écrivit à M. de Clouard, et lui signifia les ordres de M. Dumas qui défendait de traiter quoique ce fut avec les gens du pays, tant à l'achat qu'à la vente, et lui mandait en outre qu'en vertu de ses pouvoirs, personne autre que lui ne pouvait traiter la moindre chose à Madagascar depuis Fort Dauphin jusqu'au cap d'Ambre, ou sans sa permission, et finissait par le prier de me signifier cet ordre, ce que M. de Clouard exécuta en me remettant la lettre.

J'écrivis à M. Glemet, qu'ayant été expédié de l'Isle de France pour faire un chargement d'esclaves, que n'ayant pu y réussir à Mozambique, et ayant pour tel événement la permission de venir à Madagascar y faire un chargement tel que l'occurrence le permettrait, en préférant toujours les esclaves, j'avais demandé à M. de Clouard de conduire le vaisseau à Foulpointe afin d'y remplir les intentions de mon supérieur ; que les empêchements qu'il y apportait par la signification qu'il avait prié M. de Clouard de me ... la liberté de les exécuter, je lui demandai qu'il eut ... notre chargement en esclaves, ou à défaut, de nous ... des bœufs, que je lui remettrais pour cela les effets dont il aurait besoin, et que s'il voulait, je concourrais conjointement avec lui au bien du service. M. Glemet me fit répondre qu'il comptait réussir à faire notre chargement d'esclaves par lui-même, mais que cela demanderait du temps ; que les effets dont nous étions chargés entraient dans son plan ; que la proposition que je lui faisais de ne les employer que pour notre chargement, était inadmissible, n'ayant de logements suffisants pour les séparer de ceux qu'il avait, et de ceux qu'il attendait par *la Garonne* ; qu'il les confondrait tous, et en rendrait compte à M. Poivre ; que quant à l'offre que je lui faisais, disait-il, de mes avis, il n'était pas assez présomptueux pour croire qu'il n'avait besoin de personne,

[3] Querimbe**,** petite île située à 55 lieues au N. de Mozambique : les Portugais y ont un fort, et y tiennent garnison (Edme Mentelle. 1803)

[4] Barraquer : camper.

mais que, dans l'état où étaient les choses, et par les précautions qu'il avait prises, il croyait ses lumières suffisantes pour amener les choses au point qui satisferait MM. Dumas et Poivre, et qu'il ne serait pas dans l'ordre que je me mêlasse à la traite en aucune manière.

Je ne me suis effectivement mêlé de rien, et j'ai même eu l'attention de lui envoyer tous les gens du pays qui venaient me proposer des esclaves à vendre, et je lui remis tous les effets qu'il me demandait.

Le trente septembre, nous appareillâmes de Foulpointe avec un chargement de cent trente bœufs, mais pas un seul esclave pour le compte du Roi, et mouillâmes à l'Isle de France le dix neuf octobre mil sept cent soixante huit. Tels sont les événements du voyage que je viens de faire sur la flûte *l'Ambulante*. Signé Panon Maisonneuve.

Pour copie conforme à l'original

[*Signature autographe*] Poivre

* * *